

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 8 octobre 2025

Date de convocation : 29 Septembre 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Absent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	Absent
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Absente
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Présent
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Présente
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Frédéric PAILLOUX	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Absent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	Excusée
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Excusé
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	Excusé
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Excusé
	Suppléant	Stéphane PETIT	Excusé
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Absent
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Absent
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Absent
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	Présent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Absent
	Suppléant	Christophe MORIN	Absent
MÉOBEQ	Titulaire	Dany BADET	Excusé
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	Excusée
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Excusé
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	Présente
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Présente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Excusé
	Suppléant	Dominique PERROT	Excusé
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Caroline MARCOU	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAudeau	Absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	17
Pouvoirs	6
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Dany BADET donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Jacques BREUILLAUD donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Jean-Michel FORT donne pouvoir à Jean PINIER	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Xavier ELBAZ	1
Claude NIVET donne pouvoir à Bernadette VILLEMONT	1
Nombre total de votes comptabilisés	23

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Alan MÉHEUST	Agence Régional de la Biodiversité	Présent
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance ;
- Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 mai 2025 ;
- Point n° 3 : Intervention de l'Agence Régionale de la Biodiversité sur les enjeux en matière de biodiversité et les moyens financiers mobilisables notamment à travers le CRST ;
- Point n° 4 : PAT – informations sur les démarches en cours : suite de l'étude stratégique départementale : coopération inter-PAT ; projet de sécurité sociale de l'alimentation ; demande de labellisation de niveau 2 du PAT et du plan d'actions ;
- Point n° 5 : Point d'informations sur les actions lancées en lien avec l'ANPP : accueil du Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays les 24-25/09/2026 ; réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
- Point n° 6 : Validation du plan de financement pour la réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
- Point n° 7 : Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
- Point n° 8 : Règlement sur le télétravail du syndicat : retrait de la délibération prise le 5 février 2025 ;
- Point n° 9 : Règlement sur le télétravail du syndicat : validation des modifications de la Charte du télétravail ;
- Point n° 10 : Adoption de la Charte informatique du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
- Point n° 11 : Projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la région Centre-Val de Loire ;
- Point n° 12 : Questions diverses / agenda.

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 8 octobre 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures à Argy, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 29 septembre deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ (pouvoir de Bruno MARDELLE), Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Lydie LACOU, Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT), Sylvie OBOUH-FEGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Jean-Michel FORT), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Dany BADET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT (pouvoir de Claude NIVET) (et son suppléant Patrick BOURBON), Philippe YVON,

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIÈRE), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Jean-Michel FORT (et son suppléant Frédéric CAGNATO), Claude NIVET (et son suppléant Dominique PERROT), Tony IMBERT, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT,

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nadine BELLUROT, Gilles CARANTON (et son suppléant Jacky PINCHAULT), Nolwen FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Frédérique MERIAUDEAU, Philippe METIVIER, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 26 mai 2025 à Déols

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 26 mai 2025.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 8 octobre 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures à Argy, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 29 septembre deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice : Régis BLANCHET, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ (pouvoir de Bruno MARDELLE), Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Lydie LACOU, Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT), Sylvie OBOUH-FEGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Jean-Michel FORT), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Dany BADET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT (pouvoir de Claude NIVET) (et son suppléant Patrick BOURBON), Philippe YVON,

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIÈRE), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Jean-Michel FORT (et son suppléant Frédéric CAGNATO), Claude NIVET (et son suppléant Dominique PERROT), Tony IMBERT, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT,

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nadine BELLUROT, Gilles CARANTON (et son suppléant Jacky PINCHAULT), Nolwen FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Frédérique MERIAUDEAU, Philippe METIVIER, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Validation du plan de financement pour la réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Dans le cadre de la réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre, le plan de financement suivant a été établi :

Dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Prestations de services : contrat signé avec les éditions Bordier		LEADER	32 000 € (66,66%)
		Conseil Régional Centre-Val de Loire	2 000 € (4,2%)
		Conseil Départemental de l'Indre	2 000 € (4,2%)
		Châteauroux Métropole	800 € (1,7%)
		Communauté de communes Val de l'Indre Brenne	800 € (1,7%)
		Agence d'Attractivité de l'Indre	800 € (1,7%)
		Autofinancement Pays	9 600 € (20%)
Total	48 000 €HT 57 600 €TTC		48 000 €

- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et VALIDE le plan de financement pour la réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
 - AUTORISE le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès des financeurs pour la réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 8 octobre 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures à Argy, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 29 septembre deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ (pouvoir de Bruno MARDELLE), Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Lydie LACOU, Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT), Sylvie OBOUH-FEGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Jean-Michel FORT), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Dany BADET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT (pouvoir de Claude NIVET) (et son suppléant Patrick BOURBON), Philippe YVON,

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIÈRE), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Jean-Michel FORT (et son suppléant Frédéric CAGNATO), Claude NIVET (et son suppléant Dominique PERROT), Tony IMBERT, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT,

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nadine BELLUROT, Gilles CARANTON (et son suppléant Jacky PINCHAULT), Nolwen FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Frédérique MERIAUDEAU, Philippe METIVIER, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Christophe AUFRERE est arrivé le 1^{er} novembre 2021 et a intégré le syndicat mixte par voie de détachement, sur le poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre, pour une première période de deux ans. Sa prise de fonction a été validée lors du Comité Syndical du 27 septembre 2021.

La prolongation du détachement de monsieur AUFRERE au poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été proposée et validée, pour une durée d'un an supplémentaire à deux reprises en 2023 puis en 2024, soit jusqu'au 31 octobre 2025.

Proche de la date échéance, il est nécessaire d'assurer la continuité sur ce poste à partir du 1^{er} novembre 2025. Il est ainsi proposé de prolonger Christophe AUFRERE au poste de directeur du Pays, au même niveau de grade (ingénieur principal territorial) par voie de détachement et pour une année supplémentaire, c'est à dire jusqu'au 31 octobre 2026.

Cela permettra notamment d'assurer la poursuite et la finalisation des nombreuses actions en cours portées par le Pays :

- Mise en œuvre des nouveaux CRST suite à leur signature le 26 mai 2025 ;
- Mise en œuvre du 3^{ème} COT Enr suite à sa signature le 24 septembre 2025 ;
- Pilotage et animation pour l'élaboration des Jeux Bordier dans le cadre du trentième anniversaire du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
- En coordination avec l'ANPP, assurer l'accueil à Châteauroux par le Pays Castelroussin Val de l'Indre des prochains Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP) prévues les 24 et 25 septembre 2026 ;
- Plus généralement, poursuite de l'animation et du pilotage de l'équipe et des actions portées par le syndicat, auprès des élus actuels et futurs du syndicat.

Les membres du Bureau Syndical ont validé et donné leur accord pour la prolongation du détachement du Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité :

- AUTORISE la prolongation du détachement jusqu'au 31 Octobre 2026 de Monsieur Christophe AUFRERE au poste de Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 8 octobre 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures à Argy, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 29 septembre deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ (pouvoir de Bruno MARDELLE), Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Lydie LACOU, Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT), Sylvie OBOUH-FEGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Jean-Michel FORT), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Dany BADET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT (pouvoir de Claude NIVET) (et son suppléant Patrick BOURBON), Philippe YVON,

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIÈRE), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Jean-Michel FORT (et son suppléant Frédéric CAGNATO), Claude NIVET (et son suppléant Dominique PERROT), Tony IMBERT, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT,

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nadine BELLUROT, Gilles CARANTON (et son suppléant Jacky PINCHAULT), Nolwen FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Frédérique MERIAUDEAU, Philippe METIVIER, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Règlement sur le télétravail du syndicat : retrait de la délibération prise le 5 février 2025

Lors du comité syndical en date du 5 février 2025, il avait été décidé de modifier la charte sur le télétravail votée par le comité syndical en date du 20 octobre 2020 (délibération n°CS 20-10-11).

Or, par courrier en date du 06 Mars 2025, le bureau de contrôle de légalité de la Préfecture de l'Indre a refusé cette modification du règlement du télétravail en demandant le retrait de la délibération pour le motif suivant : « (...) le III de l'article 7 du décret n°2016-151 du 11 février 2016 précise que « les modalités de mise en œuvre du télétravail fixées aux 1° à 9° du I sont précisées en tant que besoin, dans chaque service ou établissement, après consultation du comité technique ou du comité consultatif national compétent ».

Votre délibération doit donc mentionner la date de l'avis du comité social et technique. Par conséquent, je vous invite à solliciter votre conseil syndical afin qu'il procède au retrait de cette délibération ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la demande du bureau de contrôle de légalité de la Préfecture de l'Indre,
- APPROUVE le retrait de la délibération n° CS 25-02-12 du 5 février 2025 portant Modification du règlement sur le télétravail.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 8 octobre 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 Octobre à 18 heures à Argy, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 29 septembre 2025. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ (pouvoir de Bruno MARDELLE), Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Lydie LACOU, Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT), Sylvie OBOUH-FEGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Jean-Michel FORT), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Dany BADET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT (pouvoir de Claude NIVET) (et son suppléant Patrick BOURBON), Philippe YVON,

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIÈRE), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Jean-Michel FORT (et son suppléant Frédéric CAGNATO), Claude NIVET (et son suppléant Dominique PERROT), Tony IMBERT, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT,

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nadine BELLUROT, Gilles CARANTON (et son suppléant Jacky PINCHAULT), Nolwen FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Frédérique MERIAUDEAU, Philippe METIVIER, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Modification du règlement sur le télétravail

Suite à la crise sanitaire du COVID-19 de 2020, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a instauré le télétravail afin de répondre aux enjeux d'ordre social, environnemental et sanitaire. Il est rappelé que la charte du télétravail a été votée par le comité syndical en date du 20 octobre 2020 (délibération n°CS 20-10-11).

Pour la mise en œuvre du télétravail au Sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre, la charte décline et détaille :

- le champ d'application et des critères d'éligibilité du télétravail ;
- la forme du télétravail ;
- les modalités pour autoriser l'exercice du télétravail ;
- la durée de l'autorisation et de son renouvellement ;
- le lieu du télétravail ;
- l'organisation du télétravail ;
- les horaires de travail ;
- les équipements du télétravailleur et les engagements mutuels ;
- le maintien des droits et des obligations ;
- les assurances ;
- le suivi du télétravail.

Cinq ans après sa mise en œuvre et vu le bilan opéré, il est proposé d'actualiser la charte sur le télétravail de la manière suivante :

- Rappeler dans le préambule que le télétravail peut être mobilisé, de manière exceptionnelle, en période de crise (sanitaire ou autre) et pas uniquement en cas de pandémie ;
- La principale évolution se trouve à l'article 6 ; la durée de l'autorisation est délivrée pour la durée de présence de l'agent sur le poste (sauf changement des missions ou changement de poste) ;
- Cette nouvelle version de la charte du télétravail est l'occasion de compléter ou corriger d'autres points nécessitant d'être actualisés (articles 4, 7 et 9).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, modifié par décret n°2020-524 du 5 mai 2020,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 Juin 2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de ces évolutions,
- APPROUVE la charte du télétravail du Pays Castelroussin Val de l'Indre modifiée,
- AUTORISE le Président à signer les arrêtés individuels des agents autorisant l'exercice des fonctions en télétravail, ainsi que tous documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 8 octobre 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 Octobre à 18 heures à Argy, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 29 septembre 2025. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ (pouvoir de Bruno MARDELLE), Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Lydie LACOU, Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT), Sylvie OBOUH-FEGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Jean-Michel FORT), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Dany BADET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT (pouvoir de Claude NIVET) (et son suppléant Patrick BOURBON), Philippe YVON,

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIÈRE), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Jean-Michel FORT (et son suppléant Frédéric CAGNATO), Claude NIVET (et son suppléant Dominique PERROT), Tony IMBERT, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT,

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nadine BELLUROT, Gilles CARANTON (et son suppléant Jacky PINCHAULT), Nolwen FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Frédérique MERIAUDEAU, Philippe METIVIER, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Adoption de la Charte informatique

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre met en œuvre un système d'information et de communication, nécessaire à l'exercice de ses missions comprenant notamment un réseau informatique et téléphonique. Il offre aux agents une ouverture vers l'extérieur et leur permet de disposer de moyens de communication électronique, de ressources informatiques, informationnelles, numériques et technologiques.

Ces outils se révèlent être des vecteurs de modernisation si leur utilisation est faite à bon escient, dans le respect des usages et de la législation en vigueur. À l'inverse, une mauvaise utilisation peut engendrer des risques d'atteinte à la confidentialité, à la disponibilité, à l'intégrité de l'information et du système d'information. Celle-ci peut donc avoir des conséquences graves, techniques mais également juridiques et de nature à engager la responsabilité civile et/ou pénale de l'établissement et de ses agents.

La présente charte s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'information professionnel du Pays. Elle fixe les règles générales et permanentes de leur utilisation. Elle définit les conditions d'accès et l'utilisation des outils (ordinateurs, téléphones, logiciels, etc.). Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques d'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées.

La présente charte s'applique à tous les personnels employés par l'établissement, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux utilisateurs invités.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (règlement général sur la protection des données : RGPD) ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 22 septembre 2025 ;

Vu le projet de charte annexé ;

Considérant la nécessité, pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre, de maintenir l'intégrité de son système d'information ;

Considérant la volonté du Pays d'être en mesure de garantir un niveau de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques, numériques et de communication ;

Vu l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE la Charte informatique.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 8 octobre 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 Octobre à 18 heures à Argy, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 29 septembre 2025. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 6 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Régis BLANCHET, Catherine DUPONT, Xavier ELBAZ (pouvoir de Bruno MARDELLE), Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Françoise GUILLAUME (suppléante de Patrice BOIRON), Lydie LACOU, Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT), Sylvie OBOUH-FEGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Jean-Michel FORT), Christine RENAUDET, Catherine RUET (suppléante de Chantal MONJOINT), Nicolas THOMAS (pouvoir de Dany BADET), Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT (pouvoir de Claude NIVET) (et son suppléant Patrick BOURBON), Philippe YVON,

Excusés : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Dany BADET (et sa suppléante Chantale VILLIÈRE), Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Jean-Michel FORT (et son suppléant Frédéric CAGNATO), Claude NIVET (et son suppléant Dominique PERROT), Tony IMBERT, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT,

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nadine BELLUROT, Gilles CARANTON (et son suppléant Jacky PINCHAULT), Nolwen FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Frédérique MERIAUDEAU, Philippe METIVIER, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN),

Projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la région Centre-Val de Loire

Comme prévu par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Région Centre Val de Loire a engagé l'élaboration d'un Contrat Opérationnel de Mobilité visant à renforcer les coopérations territoriales à l'échelle du Bassin de Mobilité Castelroussin.

Calqué sur le bassin de vie ayant été défini par la Région pour établir les nouveaux CRST, le territoire du Bassin de Mobilité Castelroussin est composé de Châteauroux Métropole, de la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne et de la Communauté de communes Eguzon – Argenton – vallée de la Creuse.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du Comité Local des partenaires de la Mobilité qui s'était réuni le 21 mai 2024 à Éguzon-Chantôme à l'initiative de la Région, mais également des différentes réunions de concertation organisées à l'échelle des communautés de communes en préparation des évolutions du réseau REMI (lignes régulières et transport à la demande) depuis le 2 septembre 2024, ou encore de la mise en œuvre de nouveaux services (voitures en autopartage REMI+, formations au conseil en mobilité de 1^{er} niveau, aides à l'acquisition de VAE, ...).

Le Contrat Opérationnel de Mobilité a été proposé par la Région et soumis aux différents structures signataires, afin de permettre de porter à connaissance toutes les réalisations et projets de mobilités du territoire tels que itinéraires cyclables existants ou en projet (descriptif, calendrier de réalisation, plan de financement envisagé, ...), éventuels projets connexes (station de services vélos, arceaux/abris sécurisés, aides financières locales à l'acquisition de vélos, dispositif de location programme de jalonnement d'itinéraires, ...), aires existantes de covoiturage ou en projet, initiatives locales de promotion du covoiturage le cas échéant, ...

Le projet définitif a été transmis par les services de la Région le 8 septembre 2025 et il sera soumis pour approbation à l'ensemble des structures signataires, à savoir :

- Le Département de l'Indre,
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole,
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne,
- La Communauté de Communes Argenton-Éguzon-Vallée de la Creuse,
- Le Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- Le Pays Val de Creuse - Val d'Anglin,
- Le Parc Naturel Régional de la Brenne,
- La Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) – Gares & Connexions,
- La Société RD BERRY, délégataire du réseau de mobilité interurbain Rémi.

Le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) a été présenté aux membres du Bureau Syndical lors de la réunion du 17 septembre 2025 qui ont pris acte du document afin de le soumettre au vote du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité 2025-2031 du bassin de mobilité castelroussin proposé par la Région Centre-Val de Loire,
- AUTORISE le président du Pays Castelroussin Val de l'Indre à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE